



Revue de presse
Gouvernance des eaux souterraines
d'Abitibi-Témiscamingue
12 septembre – 26 septembre 2012

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Olivier Pitre, Directeur

SESAT

Tél: (819) 732-8809 poste 8239

Courriel : olivier.pitre@sesat.ca

Édition Beauce
18 sept. 2012
Hubert Lapointe

5 144 \$ pour avoir enfreint le règlement sur le captage des eaux souterraines

Par [Hubert Lapointe](#) ce 18 septembre 2012 à 10h56

Le 30 août, la Ferme G.P. & H. Hébert inc., située à Sainte-Marie, a été déclarée coupable d'une infraction au Règlement sur le captage des eaux souterraines.

En effet, le 23 juin 2010, l'entreprise a procédé à l'épandage de déjections animales à moins de 30 mètres d'un ouvrage de captage d'eau souterraine destinée à la consommation humaine, contrevenant ainsi à l'article 26 du Règlement sur le captage des eaux souterraines. L'entreprise a été condamnée à verser une amende de 5 000 \$ et doit, en plus des frais judiciaires, rembourser les frais de poursuite engagés par le Ministère, soit un montant de 144 \$.

Notons que la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect, mise en vigueur le 4 novembre 2011, a augmenté les moyens d'intervention dont dispose le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs notamment en renforçant le régime pénal par une hausse importante du niveau des amendes.

Techniques de l'ingénieur
19 sept. 2012
Olivier Danielo

Gaz de schiste : 3 fois moins d'eau douce que le nucléaire

La filière gaz de schiste est parfois présentée comme monstrueuse sur le plan de la consommation en eau douce. Les études menées aux Etats-Unis par le Conseil de Protection des Eaux Souterraines (Ground Water Protection Council) et le Département à l'Energie Américain (US DoE) permettent d'adopter une approche rationnelle en la matière.

Le BTU (British thermal units, 1 million de BTU est équivalent à 293 kWh thermiques) est l'unité standard pour mesurer le contenu énergétique d'un combustible. L'obtention d'1 million de BTU de gaz de schiste profond requiert 12 litres d'eau douce, plus précisément entre 2 et 22 litres en fonction du contexte géologique. Au niveau du célèbre bassin géant de Marcellus, dans le nord-est des USA, l'intensité hydrique est de 4 litres par million de BTU. Est-ce beaucoup ?

3,5 fois moins d'eau douce qu'avec le nucléaire

7 fois moins qu'avec le charbon

Pour obtenir 1 million de BTU d'uranium prêt à être utilisé dans une centrale nucléaire, ce sont en moyenne 42 litres (entre 30 et 53 litres) d'eau douce qui sont consommés. Et 87 litres pour le charbon. Le groupe AREVA a par exemple recours à l'usine de dessalement de l'eau de mer de Wlotzkasbaken en Namibie (voir ci-dessous) pour alimenter sa mine d'uranium de Trekkoppje.



Le fleuron du nucléaire français décrit ainsi le processus d'obtention du minerai, le fameux yellow cake : « Une fois extraite, la roche (contenant l'uranium ndr) concassée et finement broyée sera déposée dans une série de fosses dotées d'un système collecteur et déployées sur une surface de plus de 3 km de longueur sur 810 m de largeur.

Dans un premier temps, elle y sera rincée par arrosage à l'eau douce pendant 40 jours afin d'en éliminer les chlorures. Elle sera ensuite lixiviée au moyen de solutions alcalines diluées, une opération qui consiste à dissoudre peu à peu l'uranium présent par infiltration à travers les tas. La solution ainsi obtenue est alors filtrée par une technologie spécifique (le procédé Nimecx d'échange d'ions). Le minerai, débarrassé de ses impuretés, est récupéré après séchage sous forme de concentré d'uranium, le yellow cake. Il peut alors être conditionné pour être expédié vers les usines de conversion des clients d'AREVA."

14 000 fois moins d'eau douce qu'avec le biodiesel de soja

Le comparatif hydrique entre les filières gaz de schiste et biocarburants est particulièrement instructif. Ce sont 60000 litres d'eau douce qui sont consommés en moyenne pour obtenir un million de BTU de bioéthanol de maïs. Et 168 000 litres avec le Biodiesel de soja. Ce qui est respectivement 5000 et 14000 fois supérieur aux 12 litres d'eau douce nécessaires pour le gaz de schiste.

Des techniques qui évoluent

Les entreprises nord-américaines mettent au point de nouvelles techniques pour extraire de gaz naturel de schiste. Une entreprise canadienne, GasFrac Energy, a par exemple remplacé l'eau douce injectée pour le fracking par du propane liquide. GasFrac Energy et eCorp ont reçu l'autorisation de recourir à cette technologie pour extraire le gaz de schiste dans l'état de New York.

Il sera peut-être possible dans le futur d'utiliser du diazote (N₂, qui est le constituant principal de l'air à hauteur de 80%) ou du dioxyde de carbone (CO₂) à la place de l'eau, des chercheurs travaillent sur cette approche de dryfracking. Notamment pour extraire le gaz de schiste dans les secteurs où l'eau douce est difficilement disponible, ou qui sont trop peuplés pour que soient acceptés les va-et-vient des camions-citernes sur les routes.

NIMBY

La France serait riche d'un gisement de 5000 milliards de mètres cubes de gaz naturel de schiste selon une étude préliminaire du Département Américain à l'Energie.

Dans un pays qui importe 98% du gaz naturel qu'il consomme (provenant de Norvège, des Pays-Bas, de Russie et d'Algérie) ainsi que la totalité du pétrole (provenant principalement de mer du Nord, de l'ex-URSS, de Lybie et d'Arabie Saoudite), et où plus de 75% de l'électricité provient du nucléaire (uranium importé principalement du Niger, du Kazakhstan et du Canada), est-il vraiment pertinent d'utiliser le critère « consommation en eau douce » pour s'opposer aux projets d'exploitation du gaz de schiste ?

Ce qui est certain, c'est que les réflexes NIMBY (Not In My Backyard, pas dans mon jardin) s'inscrivent rarement dans une perspective d'intérêt général.

Forum québécois sur les gaz de schiste

<http://www.forumschiste.com/>

VECTEUR Environnement

Sept. 2012

Dossier protection des sources d'eau potable :

http://www.reseau-environnement.com/medias/vecteur/publication/septembre_2012/index.php#/15/zoomed

RÉSEAU Environnement

24 sept. 2012

<http://www.reseau-environnement.com/fr/evenements/colloque-sols-et-eaux-souterraines-2>



organisé par :



Thème principal :

- La valorisation des sols faiblement contaminés

Seront aussi abordés :

- La réhabilitation et le traitement des sols et des eaux souterraines
- Les avancées technologiques en caractérisation et réhabilitation

Demeurez à l'affût des nouveautés dans votre secteur

Participez au Colloque Sols et Eaux souterraines de Réseau Environnement le 20 novembre prochain afin de faire un tour d'horizon sur les enjeux de l'heure en la matière.

Au programme, une demi-journée entièrement consacrée au sujet de l'heure : la valorisation des sols faiblement contaminés, ainsi qu'une multitude de présentations offertes par des experts des milieux universitaire, entrepreneurial et institutionnel.

À qui s'adresse ce colloque?

Cet événement vise à réunir des professionnels de tous les milieux dans le domaine des sols et eaux souterraines, afin de les informer sur la réglementation et de favoriser le partage des connaissances sur la problématique des sols et des eaux souterraines contaminés.

Tarifs

- Membres de Réseau Environnement : 280 \$
- Non-membres : 340 \$
- Étudiants : 75 \$

Planifiez vos déplacements lors de l'évènement grâce au [Réseau de Covoiturage!](#)

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT!

Grand partenaire du 50e anniversaire



Raymond Chabot
Grant Thornton

La Terre de chez nous

19 sept. 2012

Jean-Charles Gagné

Les vaches laitières n'ont pas manqué d'eau, mais... (La Terre de chez nous)

Jean-Charles Gagné

Des producteurs ont sué à grosses gouttes et investi des sommes majeures afin d'abreuver adéquatement leurs vaches laitières à cause de l'été exceptionnellement sec. Ces bêtes n'ont heureusement pas manqué d'eau, elles qui peuvent en consommer jusqu'à 20 gallons par jour. C'est que la nappe phréatique est basse dans plusieurs régions et les puits, fortement sollicités, ne suffisent plus à la tâche, dans certaines zones. L'entraide entre producteurs prend alors une importance capitale en attendant le creusage d'un nouveau puits, une opération qui peut facilement engloutir 10 000 \$, ou d'autres solutions.

Ferme Rioukoux

Gilbert Rioux, producteur laitier à Saint-Simon, au Bas-Saint-Laurent, vit sans doute l'une des situations les plus dramatiques. Après avoir investi 25 000 \$ au cours des cinq dernières années pour régler son problème, il se retrouve pour ainsi dire le bec à l'eau. «Les sources qui suffisaient à alimenter l'étable et nos besoins personnels, en temps normal, sont déclassées en ce temps extrêmement sec, a-t-il confié à la Terre, le 14 septembre, à la Maison de l'UPA, à Longueuil. Elles ne servent plus que pour les quatre résidences de la ferme.» M. Rioux a fait creuser un autre puits qui fournirait le volume requis, soit quelque 3000 gallons par jour, pour désaltérer son cheptel de 125 têtes, dont 70 vaches laitières, et effectuer les tâches connexes. «Sauf que le contenu en fer de cette eau est 42 fois plus élevé que la norme. Nous devons donc la mélanger à une autre eau avant de la donner aux animaux.» Ferme Rioukoux transporte donc de l'eau, prélevée un certain temps à la Ferme Vindigo, puis chez Lise et Francis Beaulieu, à 2,5 km de l'étable, à l'est du village. Une opération qui prend deux heures par jour. M. Rioux espère que les pluies vont bientôt recharger la nappe phréatique et lui éviter d'installer un système de traitement qui coûterait au bas mot 25 000 \$...

À Courcelles, Claude Goulet avait hâte que son nouveau puits artésien entre en fonction afin d'arrêter de transporter l'eau récoltée dans l'érablière de son oncle. Son puits de surface, capable d'abreuver son bétail au cours des 40 dernières années, ne fournit plus les 450 gallons à l'heure habituels. «Mes 70 vaches laitières requièrent quelque 2000 gallons par jour, auxquelles s'ajoutent les génisses, les vaches de remplacement et le lavage du pipeline.» M. Goulet aura investi quelque 10 000 \$ dans ce puits artésien qui sera réservé pour la ferme. Au fil de la conversation, le cas de Christian Bouffard, à Saint-Romain, fait surface... il transporterait quelque 5000 gallons d'eau par jour pour son bétail... ouf!

Avec un puits creusé il y a seulement cinq ans, Simon Simard, producteur de lait à Saint-Mathieu-d'Harricana, en Abitibi Est, ne pensait sûrement pas manquer d'eau en 2012. «On m'avait dit qu'il n'y avait pas de pompe capable d'en venir à bout.» Dans son cas, la pénurie a commencé au printemps. L'envoi au pâturage a réglé temporairement son problème, mais il doit trouver une solution d'ici un mois pour ses 80 têtes qui reviennent dans l'étable. Il évalue la pertinence de pomper de l'eau issue de forages pratiqués par une compagnie minière, à quelque 700 mètres de l'étable, une facture d'environ 30 000 \$. La ferme laitière voisine souffre du même problème.

«Je n'ai pas vraiment de problème d'eau, a signalé le président de la Fédération des producteurs de lait, Bruno Letendre, à Saint-Georges-de-Windsor, en Estrie. Mais je connais deux producteurs qui ont dû faire creuser un nouveau puits artésien. J'en connais d'autres qui ont installé des minuteriers sur leurs trois puits afin de ne pas pomper de l'air dépassé un certain volume.» M. Letendre a toutefois noté qu'il serait sans doute inquiet si sa porcherie était pleine. Il

a ajouté qu'il ne faudrait pas entreprendre l'hiver sans que la nappe phréatique ait pu se recharger.

Plus chanceux, des producteurs situés à proximité du village n'ont pas hésité à se brancher sur le réseau d'aqueduc municipal, le temps que le niveau du puits se rétablisse. C'est le cas de Gilles A. Michaud, à Kamouraska, en Côte-du-Sud. D'autres, comme Gilbert Perreault, à Sainte-Mélanie, dans Lanaudière, sont branchés sur ce réseau en permanence.

Abitibi Express
11 sept. 2012
Myriam Grenier

Puits PP-7: La Cour d'appel rejette la demande de Malartic



Publié le 11 Septembre 2012
Myriam Grenier
Abitibi Express

Recommander < 9 Tweeter < 0 +1 < 0

Désireuse de voir l'exploitation de la sablière à proximité du puits PP-7 cesser, la Ville de Malartic a mordu la poussière. La Cour d'appel du Québec vient de rejeter sa demande d'injonction permanente.

Sujets : [Cour d'appel](#) , [Galarneau entrepreneur](#) , [Corporation minière Osisko](#) , [Mine Canadian Malartic](#) , [Sintra](#) , [Rivière-Héva](#)

Pour la municipalité, l'approvisionnement en eau potable est menacé par l'exploitation de la sablière par les entreprises Galarneau entrepreneur général, Lamothe division de Sintra, Béton et concassage D.M. ainsi que et Forcier et Frères. Selon Malartic, les activités humaines pourraient contaminer l'eau.

L'exploitation survient près du puits PP-7, aux limites de Rivière-Héva. Ce puits avait été construit lors de la mise en œuvre de la mine Canadian Malartic, propriété de la Corporation minière Osisko, pour pallier les risques de pénurie d'eau potable.

«Le BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement), en 2009, a conclu que le projet minier pourrait rendre inutilisables les puits PP-4 et PP-5», peut-on lire dans le jugement de la Cour.



Le maire de Malartic, André Vezeau, s'est dit déçu du rejet de l'appel dans le dossier du puits PP-7. (Photo: archives)

Risques hypothétiques

Dans son jugement, la Cour d'appel considère la pénurie d'eau potable hypothétique et dénonce l'absence de preuves de contamination liées aux activités humaines.

*«Les gens
préfèrent protéger
la «garnotte»
plutôt que l'eau
potable»*

- André Vezeau

La Cour se base sur le fait que la sablière est exploitée depuis 1972. «Les rapports 2008 et 2010 confirment qu'il n'y a aucune contamination de la nappe phréatique se trouvant sous la sablière», lit-on dans le jugement.

Malartic réagit

Face au rejet de sa demande d'injonction permanente, la Ville de Malartic s'est dite insatisfaite des conclusions de la Cour d'appel.

«Les gens préfèrent protéger la «garnotte» plutôt que l'eau potable, s'est indigné le maire, André Vezeau, lors de la

séance du conseil municipal, le 10 septembre. On rencontre notre avocat et on va voir les prochaines étapes.»